



# DÉLIBÉRATION

## du 12 novembre 2024

Présents : 18 Excusés : 7 6 pouvoirs Absents : / Votants : 23 En exercice : 25 ---	<b>L'an deux mille vingt-quatre, le douze novembre</b> à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de <b>Mme Nadine YOU, Maire</b> .  <u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Maria COURTAY, Mme Estelle GOIMBAUD, Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY, M. Fabrice PAYEN, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAudeau, Mme Nadine YOU <u>Étaient absents excusés</u> : M. Philippe JAHAN (ayant donné pouvoir à Bruno CHICOISNE), Mme Noëlle BICHON (ayant donné pouvoir à Sandrine SUTEAU), Mme Türkan RENZO, (ayant donné pouvoir à Nadine YOU), Mme Isabelle LEAUTE (ayant donné pouvoir à Antony AURILLON), Mme Rosalie OUTIN (ayant donné pouvoir à Estelle GOIMBAUD), Mme Agnès LEMARIE (ayant donné pouvoir à Laura BRETAUD), M. Damien GUILLON, <u>Assistaient également au titre des services</u> : Fabienne PITON, Marie LE ROUX - LARDEUX <u>Secrétaire de séance</u> : Antony AURILLON <u>Date de la convocation</u> : 6 novembre 2024
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le _____ Publiée, le _____ Notifiée, le _____	<b>URBANISME BATIMENTS</b> <b>Urbanisme – Avis du le renouvellement du parc éolien Mésanger / Pouillé</b>
<b>Délibération n°24.7.7</b>	

Madame le Maire rappelle aux élus que le parc éolien Mésanger / Pouillé comporte 8 éoliennes, dont 5 sont sur la Commune de Mésanger. L'entreprise KALLISTA ENERGIE, qui exploite depuis 2010, 4 de ces éoliennes (1 sur Mésanger, 3 sur Pouillé) souhaite procéder à un renouvellement du parc.

L'entreprise présente son projet et propose les évolutions suivantes du parc :

- **Remplacement des 4 éoliennes existantes par 3 plus puissantes**, dont l'implantation serait revue pour les éloigner des habitations.
- Les nouvelles éoliennes auraient des pales plus longues que l'existant, **permettant d'augmenter la production du parc**.
- Démantèlement complet des éoliennes actuelles.

Avec l'installation de ces nouvelles éoliennes en remplacement des anciennes, la Commune de Mésanger percevrait de nouvelles recettes : 20% de l'IFER, soit environ 5 000€ (versement de 20% de l'IFER aux Communes pour les éoliennes implantées à compter de 2019).

L'entreprise sollicite l'avis de la Commune sur ce projet de renouvellement. La Commune de POUILLÉ-LES-COTEAUX a émis un avis favorable sur ce projet.

### **Après avoir entendu cet exposé,**

**Sur proposition du Maire ;**

**Vu l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales,**

**Vu l'avis favorable de la commission urbanisme du 26 août 2024,**

**Damien GUILLON ne prenant pas part au vote,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité :**

► **DONNE** un avis favorable au projet de renouvellement du parc éolien Mésanger / Pouillé présenté par KALLISTA ENERGIE.

**Le Maire,  
Nadine YOU**

**Antony AURILLON  
Secrétaire de séance**

Accusé de réception en préfecture  
044-214400962-20241112-2477-DE  
Reçu le 18/11/2024